

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

**JSFS**

**Variétés**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 10 (1869), p. 291-304

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1869\\_\\_10\\_\\_291\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1869__10__291_0)

© Société de statistique de Paris, 1869, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

IV.

VARIÉTÉS.

1<sup>re</sup> PARTIE. — DOCUMENTS FRANÇAIS.

1. *Relevé de l'état civil, de 1853 à 1866.* — Les documents ci-après sont extraits des publications du Bureau de la statistique de France.

Années.	Naisances <sup>1</sup> .	Décès <sup>1</sup> .	Mort-nés.	Mariages.
1853	936,967	795,607	38,570	280,609
1854	923,461	992,779	39,778	270,896
1855	902,336	937,942	38,013	283,335
1856	952,116	837,082	40,786	284,401
1857	940,709	858,785	41,905	295,510
1858	969,343	874,186	43,752	307,056
1859	1,017,896	979,333	46,520	298,417
1860	956,875	781,635	44,298	288,936
1861	1,005,078	866,597	45,024	305,203
1862	995,167	812,978	44,915	303,514
1863	1,012,794	846,917	45,453	301,376
1864	1,005,880	860,330	46,641	299,579
1865	1,005,753	921,887	46,953	298,838
1866	1,006,258	884,573	47,185	302,186

2. *Culture, production et prix moyens du froment en France.* — Les données numériques qui suivent ont été communiquées par la Direction de l'agriculture (bureau des subsistances).

Années.	Ensemencement.	Récoltes.	Produit par hectare.	Prix moyen
				de l'hectolitre.
	Hectares.	Hectolitres.	Hectolitres.	Francs.
1853	6,210,605	63,709,638	10.26	23.59
1854	6,408,238	97,194,271	15.17	29.09
1855	6,419,330	72,936,726	11.36	29.37
1856	6,468,236	85,308,953	13.19	30.22
1857	6,593,530	110,426,462	16.75	23.83
1858	6,639,688	109,989,747	16.56	16.44
1859	6,709,278	87,545,960	13.05	16.69
1860	6,711,298	101,573,625	15.13	20.41
1861	6,754,227	75,116,287	11.20	24.25
1862	6,881,613	99,292,224	14.43	23.24
1863	6,918,768	116,781,794	16.88	19.78
1864	6,889,073	111,274,018	16.15	17.58
1865	6,904,892	95,571,609	13.85	16.41
1866	6,915,565	85,131,455	12.33	19.61
1867	7,226,825	83,005,739	11.47	26.18

3. *Récoltes des céréales en France.* — Les renseignements ci-après émanent de la même source.

Années.	Froment.	Métail.	Seigle.	Orgs.	Avoine.	Maïs.	Sarrasin.	Légumes
								secs.
	Hectol.	Hectol.	Hectol.	Hectol.	Hectol.	Hectol.	Hectol.	Hectol.
1859 (86 départements).	87,545,960	7,890,753	25,488,150	16,772,468	64,477,552	9,687,415	10,760,736	3,696,297
1860 (id.).	101,573,625	8,646,642	27,191,237	19,739,823	72,095,152	10,253,731	10,298,121	4,000,164
1861 (89 départements).	75,116,287	6,791,282	24,009,113	20,096,529	70,301,208	9,162,789	10,149,107	3,801,624
1862 (id.).	99,292,224	9,694,131	26,877,269	21,975,879	82,848,269	9,379,187	11,821,989	4,437,781
1863 (id.).	116,781,794	10,040,227	29,554,776	21,509,591	76,478,361	10,064,273	9,263,733	4,183,774
1864 (id.).	111,274,018	9,497,698	28,436,283	22,555,854	79,589,551	7,760,684	8,838,221	4,081,342
1865 (id.).	95,571,609	8,526,044	25,878,514	20,135,412	69,493,112	9,787,022	12,658,003	4,293,082
1866 (id.).	85,131,455	8,044,230	24,374,093	17,986,208	66,906,756	10,358,551	13,092,324	4,987,132
1867 (id.).	83,005,739	7,212,108	21,945,594	18,178,932	59,560,703	10,599,574	12,430,789	4,106,486

1. Non compris les mort-nés.

4. *Mouvement de la production du sucre indigène.* — On remarquera les oscillations considérables que présente, d'une année à l'autre, cette importante fabrication. Il est regrettable que le document officiel auquel nous puisons, n'en fasse pas connaître les causes.

Années.	Quantités de sucre		Droits perçus <sup>1</sup> .
	fabriquées.	acquittées.	
	Kilogrammes.	Kilogrammes.	
1853 . . . . .	74,178,000	73,079,000	36,730,000
1854 . . . . .	53,900,000	63,608,000	31,923,000
1855 . . . . .	67,709,000	58,248,000	29,978,000
1856 . . . . .	94,807,000	88,309,000	47,860,000
1857 . . . . .	111,598,000	81,181,000	43,901,000
1858 . . . . .	158,445,000	123,919,000	67,272,000
1859 . . . . .	131,763,000	111,666,000	60,566,000
1860 . . . . .	108,782,000	106,078,000	37,606,000
1861 . . . . .	140,903,000	109,069,000	32,794,000
1862 . . . . .	161,566,000	132,511,000	50,451,000
1863 . . . . .	142,934,000	144,599,000	60,857,000
1864 . . . . .	135,150,000	51,912,000	22,180,000
1865 . . . . .	209,648,000	115,282,000	49,944,000
1866 . . . . .	246,806,000	127,587,000	55,108,000
1867 . . . . .	236,901,000	136,594,000	59,249,000

5. *Production des vins et autres boissons.* — Les chiffres qui suivent ont été recueillis par l'Administration générale des contributions indirectes (ministère des finances).

**Vins.**

	Hectol.		Hectol.		Hectol.
1853 . . . . .	22,662,000	1858 . . . . .	53,919,000	1863 . . . . .	51,372,000
1854 . . . . .	10,824,000	1859 . . . . .	29,891,000	1864 . . . . .	50,653,000
1855 . . . . .	15,175,000	1860 . . . . .	39,558,000	1865 . . . . .	68,943,000
1856 . . . . .	21,294,000	1861 . . . . .	29,738,000	1866 . . . . .	63,838,000
1857 . . . . .	35,410,000	1862 . . . . .	37,110,000	1867 . . . . .	39,128,000

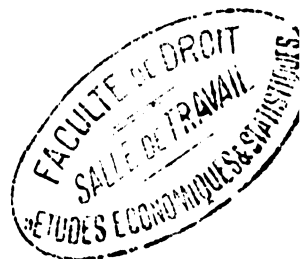
Voici quel a été l'emploi des vins dans la consommation intérieure et l'exploitation industrielle, pendant les dix dernières années :

Années.	Quantités			
	atteintes par l'impôt.	livrées à la distillation de l'eau-de-vie.	converties en vinaigre.	consommées en franchise chez les récoltants.
	Hectol.	Hectol.	Hectol.	Hectol.
1858 . . . . .	18,569,000	6,799,000	226,000	9,500,000 en moyenne annuelle.
1859 . . . . .	21,592,000	8,794,000	252,000	
1860 . . . . .	17,053,000	1,325,000	193,000	
1861 . . . . .	18,534,919	4,685,000	211,000	
1862 . . . . .	20,617,347	2,934,470	241,187	
1863 . . . . .	22,339,108	4,139,185	279,655	
1864 . . . . .	22,638,688	5,301,102	316,323	
1865 . . . . .	25,279,845	8,645,668	347,440	12,404,000
1866 . . . . .	28,465,645	7,076,713	335,366	12,549,000
1867 . . . . .	26,055,665	5,557,338	225,165	14,018,000

1. Régime établi par le décret du 27 mars 1852 et modifié par les lois du 23 mai 1860, du 2 juillet 1862 et du 7 mai 1864.

Les autres boissons spiritueuses ou fermentées atteintes par l'impôt ont fourni les quantités ci-après :

Années.	Alcools.	Cidres et poirés.	Bières.
	Hectol.	Hectol.	Hectol.
1858 . . . . .	842,591	3,935,722	6,806,672
1859 . . . . .	823,030	5,236,340	6,696,761
1860 . . . . .	851,826	4,643,859	6,572,620
1861 . . . . .	832,937	6,567,627	6,797,937
1862 . . . . .	857,600	5,790,551	6,963,014
1863 . . . . .	870,283	5,719,108	7,050,898
1864 . . . . .	870,240	5,798,709	7,212,136
1865 . . . . .	873,028	5,509,319	7,685,965
1866 . . . . .	964,232	4,511,075	8,078,470
1867 . . . . .	939,473	5,236,628	7,006,811



6. *Production du sel en France.* — Ces quantités (informations du ministère des finances) ne sont qu'approximatives.

Années.	Quantités produites en tonneaux métriques.			Totaux.	Salines.			
	Dans les marais salants		Dans les salines.		Marais salants exploités.	Laveries de sables exploités.	Mines de sel gemme exploitées.	Sources salées exploitées.
	du Midi.	de l'Ouest.						
1853 . . . . .	250,000	217,000	77,000	544,000	547	56	10	13
1854 . . . . .	272,000	217,000	90,000	579,000	542	60	10	13
1855 . . . . .	282,000	222,000	84,000	588,000	536	47	11	13
1856 . . . . .	238,000	180,000	89,000	507,000	538	34	11	13
1857 . . . . .	229,000	190,000	99,000	518,000	541	43	12	13
1858 . . . . .	255,000	244,000	110,000	609,000	541	37	12	13
1859 . . . . .	341,000	232,000	115,000	688,000	535	36	13	12
1860 . . . . .	320,000	172,000	122,000	614,000	533	38	13	13
1861 . . . . .	295,000	192,000	143,000	630,000	538	37	13	13
1862 . . . . .	310,000	146,000	175,000	631,000	529	38	13	14
1863 . . . . .	184,000	312,000	164,000	660,000	530	38	13	14
1864 . . . . .	311,000	350,000	166,000	827,000	»	»	»	»
1865 . . . . .	202,000	148,000	179,000	529,000	»	»	»	»
1866 . . . . .	220,000	13,000	203,000	436,000	»	»	»	»
1867 . . . . .	264,000	82,000	212,000	558,000	»	»	»	»

7. *Manufacture des tabacs.* — De 1853 à 1867, la fabrication des tabacs a donné les résultats ci-après. On remarque que le produit brut a presque doublé de 1853 à 1867.

Années.	Vente.	Produit brut.	Dépenses à déduire.
	Kilogrammes.	Francs.	Francs.
1853 . . . . .	21,509,000	139,291,000	27,899,000
1854 . . . . .	22,909,000	145,703,000	45,275,000
1855 . . . . .	24,530,000	153,197,000	53,746,000
1856 . . . . .	25,778,000	164,218,000	38,269,000
1857 . . . . .	27,574,000	174,257,000	47,127,000
1858 . . . . .	28,303,000	178,075,000	59,227,000
1859 . . . . .	28,601,000	179,748,000	65,632,000
1860 . . . . .	29,580,000	195,325,000	58,207,000
1861 . . . . .	28,240,000	216,104,000	48,179,000
1862 . . . . .	28,547,000	221,217,000	54,636,000
1863 . . . . .	29,444,000	227,137,000	56,683,000
1864 . . . . .	29,937,000	234,236,000	62,490,000
1865 . . . . .	39,122,000	237,212,000	61,630,000
1866 . . . . .	30,582,000	242,791,000	62,086,000
1867 . . . . .	31,245,000	248,652,000	

8. *Manufacture des poudres.* — Il est à regretter que le document officiel qui nous fournit les renseignements ci-après, ne nous fasse pas connaître séparément les ventes de poudre au ministère de la guerre et aux particuliers, avec la distinction, pour ces derniers, de la poudre de chasse et de la poudre de mine.

Années.	Vente.	Produit brut.	Dépenses à déduire.
	Kilogrammes.	Francs.	Francs.
1853 . . . . .	1,875,000	6,595,000	2,677,000
1854 . . . . .	2,491,000	8,025,000	3,653,000
1855 . . . . .	2,848,000	8,800,000	3,846,000
1856 . . . . .	3,882,000	11,069,000	5,479,000
1857 . . . . .	3,789,000	11,254,000	5,144,000
1858 . . . . .	3,038,000	10,017,000	5,136,000
1859 . . . . .	2,693,000	9,416,000	4,299,000
1860 . . . . .	3,141,000	10,265,000	5,089,000
1861 . . . . .	4,460,000	13,273,000	6,118,000
1862 . . . . .	4,867,000	13,935,000	7,068,000
1863 . . . . .	4,554,000	13,364,000	6,198,000
1864 . . . . .	4,183,000	12,817,000	5,663,000
1865 . . . . .	3,985,000	12,408,000	5,411,000
1866 . . . . .	4,293,000	13,662,000	3,676,000
1867 . . . . .	5,299,000	14,376,000	»

9. *Nombre des mines, minières, tourbières, et des ouvriers employés.* — Nous empruntons au compte rendu de l'Administration des mines les relevés ci-après des produits de notre industrie extractive.

Années.	Mines de houille.		Tourbières.		Mines et minières de fer.			Autres mines métallifères.	
	Nombre de mines exploitées.	Nombre d'ouvriers.	Nombre de tourbières exploitées.	Nombre d'ouvriers.	Mines exploitées.	Minières exploitées.	Nombre d'ouvriers.	Nombre de mines exploitées.	Nombre d'ouvriers.
1853 . . .	277	40,958	2,215	40,855	99	999	15,684	27	1,771
1854 . . .	281	46,766	2,234	39,948	106	1,158	18,603	41	2,316
1855 . . .	290	54,322	2,222	45,537	126	1,249	17,728	35	2,656
1856 . . .	303	58,821	2,158	45,488	143	1,227	20,534	42	2,651
1857 . . .	306	59,467	2,164	40,570	151	1,260	19,977	46	2,520
1858 . . .	292	56,035	1,862	30,300	158	1,297	17,934	37	3,439
1860 . . .	319	59,240	1,804	29,704	107	1,539	14,993	77	4,696
1861 . . .	325	65,619	1,834	34,541	99	1,380	16,577	56	4,474
1862 . . .	323	69,382	1,751	34,318	91	1,371	18,260	48	4,443
1863 . . .	322	73,357	1,655	30,518	92	814	14,545	52	4,296
1864 . . .	327	77,342	1,458	29,826	85	797	14,879	64	5,066

10. *État numérique des brevets d'invention et des certificats d'addition délivrés de 1853 à 1867.* — Ce document est emprunté au Catalogue des brevets publié par le ministère du commerce.

1. Les résultats de l'année 1859 n'ont pas été indiqués.
2. Le nombre total des brevets délivrés du 9 octobre 1844, après la loi organique du 5 juillet de la même année, jusqu'à la fin de 1867, a été :

Brevets de 5 ans . . . . .	649
— de 10 — . . . . .	1,379
— de 15 — . . . . .	71,295
— étrangers . . . . .	5,710
Total des brevets . . . . .	79,033
Certificat d'additions . . . . .	25,079
Total général . . . . .	104,112

Années.	Nombre des brevets				Total des brevets.	Nombre des certificats d'addition.	Total général.
	de 5 ans.	de 10 ans.	de 15 ans.	étrangers.			
1853	16	47	2,719	329	3,111	954	4,065
1854	26	54	3,094	318	3,492	1,071	4,563
1855	25	58	3,639	334	4,056	1,342	5,398
1856	25	39	3,955	384	4,403	1,358	5,761
1857	32	69	4,177	308	4,586	1,524	6,110
1858	28	58	4,061	253	4,400	1,428	5,828
1859	28	56	3,664	291	4,039	1,400	5,439
1860	22	61	4,227	296	4,606	1,516	6,122
1861	27	53	4,110	286	4,476	1,465	5,941
1862	28	68	4,041	273	4,410	1,449	5,859
1863	34	68	4,112	298	4,512	1,378	5,890
1864	26	52	3,954	292	4,324	1,329	5,653
1865	29	47	3,807	307	4,190	1,282	5,472
1866	25	54	3,993	339	4,411	1,260	5,671
1867	38	58	4,299	327	4,722	1,376	6,098

**11. Production et consommation des combustibles minéraux et de la tourbe.** —

Dans le tableau qui suit nous avons dû supprimer, par insuffisance d'espace, les trois derniers chiffres des nombres exprimant les quantités et les valeurs. Ces nombres doivent donc être lus avec trois zéros additionnels.

Années.	Houille extraite des mines indigènes.		Prix moyens de vente par quintal métrique.		Consommation.	Tourbe extraite.		Prix moyen.		
	Quantités.	Valeurs.	Sur le carreau des mines.			Quantités.	Valeurs.			
			Fr.	C.					Fr.	C.
1853	59,380	59,655	0	97	2	15	94,224	4,101	3,954	0 964
1854	68,270	74,828	1	09	2	38	108,568	4,594	4,524	0 985
1855	74,531	90,688	1	19	2	40	122,937	4,919	4,746	0 965
1856	79,257	101,974	1	29	2	54	128,962	4,512	4,444	0 985
1857	79,018	99,588	1	25	2	54	131,495	4,304	4,097	0 952
1858	73,526	91,569	1	22	2	43	128,930	3,971	3,847	0 966
1859	74,826	94,979	»	»	»	»	132,622	3,593	3,391	0 944
1860	83,037	96,702	1	17	2	29	142,703	3,519	3,526	1 002
1861	94,233	108,890	1	15	2	28	154,028	3,721	3,786	1 017
1862	102,903	118,451	1	14	2	21	162,746	4,369	4,554	1 042
1863	107,097	121,154	1	13	2	19	165,131	4,213	3,859	0 916
1864	112,426	126,749	1	11	2	18	174,915	3,759	3,627	0 965

**2<sup>e</sup> PARTIE. — DOCUMENTS ANGLAIS.**

**1. Du mouvement des agglomérations urbaines en Angleterre, d'après les recensements.** — Le fait de l'accroissement plus rapide de la population des villes que de celle des campagnes remonte très-probablement à des temps fort anciens; mais il n'a pu être constaté que depuis les recensements effectifs des populations d'après les lieux qu'elles habitent, recensements essentiellement modernes.

C'est dans les pays industriels que le mouvement s'est produit avec le plus d'intensité. L'Angleterre nous offre notamment le spectacle d'un progrès exceptionnel des agglomérations urbaines. Le tableau ci-après en caractérise le mouvement proportionnel, de 1801 à 1861 (date du dernier recensement), en indiquant la répartition, dans chacune des années qui suivent, de 100 habitants entre les localités de moins et de plus de 20,000 âmes. Les deux dernières colonnes font connaître

la part, dans les villes de la seconde catégorie, de Londres et des autres centres urbains.

Années.	Localités		Londres.	Autres villes.
	de moins de 20,000 âmes.	de plus de 20,000 âmes.		
1801 . . . . .	76.99	23.01	9.16	13.85
1811 . . . . .	75.62	24.38	9.45	14.93
1821 . . . . .	74.08	25.92	9.72	16.20
1831 . . . . .	71.49	28.51	10.11	18.40
1841 . . . . .	69.28	30.72	10.44	20.28
1851 . . . . .	66.39	33.61	11.27	22.34
1861 . . . . .	64.20	35.80	12.30	23.50

Un des résultats du recensement de 1861 appelle l'attention. Il apprend que l'accroissement des agglomérations urbaines est en raison de l'importance des villes. Ainsi, de 1851 à 1861, les vingt villes de premier ordre, ou ayant plus de 70,000 habitants, se sont accrues de 25 p. 100; les villes de second ordre (de 20,000 à 50,000 hab.), de 14 p. 100; les villes de troisième ordre (de 5,000 à 20,000 hab.), de 4 p. 100; enfin, les localités de moins de 5,000 habitants sont restées à peu près stationnaires.

La différence entre l'accroissement de population résultant de l'excédant des naissances sur les décès dans les comtés les plus agricoles de l'Angleterre, et celui que signalent les recensements, est la preuve d'un mouvement considérable d'émigration de ces comtés vers les villes. Ainsi, les trois comtés de l'est, Essex, Suffolk et Norfolk, qui, de 1851 à 1861, avaient eu, d'après les relevés de l'état civil, un excédant de 129,726 naissances, n'ont eu, d'après le recensement de 1861, qu'un accroissement de 28,220 habitants. Dans les cinq comtés du sud-ouest, l'écart est encore plus remarquable; malgré un excédant de 200,673 naissances, ces comtés n'avaient gagné, au commencement de 1861, que 32,290 âmes. Dans quelques autres, le recensement a constaté une diminution, lorsque l'état civil indiquait une augmentation plus ou moins sensible. Il n'est pas douteux que la plus grande partie des émigrants qui ont quitté ces comtés s'est dirigée sur les villes.

2. *Martyrologe du travail.* — Les inspecteurs des mines de la Grande-Bretagne viennent de publier leur rapport.

Durant l'année 1867, 1,190 personnes sont mortes dans les mines à la suite d'accidents.

Durant les douze dernières années (1855-1867) le nombre des victimes s'est élevé à 12,590. Pendant cet espace de temps, on a retiré des mines 1,055,422,576 tonnes de charbon, c'est-à-dire que, pour chaque 83,830 tonnes extraites, il est mort une personne.

3. *Mouvement de la population en Écosse en 1868.* — L'Écosse comptait, au 31 décembre dernier, 1,018 bureaux d'enregistrement de l'état civil, qui, d'après les données officielles fournies, pour 1868, par le *Registrar general* de cette partie du Royaume-Uni, auraient constaté dans le courant de cette année : 115,673 naissances; 21,853 mariages; 69,386 décès.

Rapprochés de ceux de l'année précédente, ces résultats accusent une augmen-

tation de 1,558 dans le nombre des naissances, de 362 dans celui des décès, et une diminution de 668 dans celui des mariages.

Il n'avait encore jamais été constaté autant de naissances en Écosse. Rapprochées de la population (3,195,387 âmes), elles donnent une proportion de 3.62 p. 100 ou 362 naissances par 10,000 individus.

Des 115,673 enfants nés en Écosse en 1868, 59,375 appartenaient au sexe masculin et 56,298 au sexe féminin; c'est 105.4 garçons pour 100 filles.

Des 115,673 enfants venus au monde, 104,407 étaient légitimes et 11,266 (9:7 p. 100) illégitimes.

Comme dans les années précédentes, le nombre des enfants nés hors mariage a été plus considérable dans les campagnes (10.2 p. 100) que dans les villes (9.3 p. 100). Les comtés situés au nord-est et au sud sont ceux où les cas d'illégitimité sont le plus fréquents. On en a constaté jusqu'à 15.2 p. 100 et 14.8 p. 100 dans ces parties du pays, tandis qu'ils n'ont pas dépassé 6.1 p. 100 et 6.3 p. 100 dans le nord-ouest et le nord.

On a relevé 69,386 décès en 1868, soit 217 par 10,000 habitants, ou 2.17 p. 100. Cette moyenne est inférieure à celle des dix années précédentes, qui était de 2.19 p. 100.

La mortalité continue à s'accroître dans les villes et à diminuer dans les campagnes. Le rapport du *Registrar* porte à 45,702 ou 2.63 p. 100 les décès des villes et à 23,684 ou 1.63 p. 100 ceux des campagnes. Comparés aux moyennes de la dernière période décennale, ces chiffres accusent un accroissement de 5 décès par 10,000 individus pour les villes, et une diminution de 7 pour les campagnes. On peut attribuer en partie ce résultat à une grave épidémie de scarlatine, qui a ravagé un grand nombre de villes et a beaucoup moins sévi dans les districts ruraux.

L'excédant des naissances sur les décès constituerait une augmentation naturelle de 46,287 âmes, sans l'émigration, que les données officielles évaluent à 15,439 personnes; ce qui réduit à 30,848 l'accroissement de la population écossaise en 1868.

La progression croissante qui se faisait remarquer dans le nombre des mariages, surtout depuis 1863, semble s'être arrêtée en 1868. Des 21,853 mariages célébrés en 1868, 14,046 ont été contractés dans les villes et 7,807 dans les campagnes; soit, pour 10,000 habitants, 81 mariages pour les premières et seulement 53 pour les secondes. Ce dernier rapport expliquerait la prédominance des naissances naturelles au sein des populations rurales.

La santé publique paraît avoir été très-bonne dans la première moitié de l'année; mais le second semestre a vu le nombre des maladies et, par suite, des décès, s'accroître assez sensiblement dans les villes. La chaleur inusitée des mois de juin, juillet et août, et le brusque changement de température au commencement d'octobre, ont déterminé, à ces deux époques de l'année, des affections intestinales et pulmonaires plus nombreuses et plus graves que d'ordinaire.

Aucune maladie n'a particulièrement sévi dans les différentes localités, à l'exception, toutefois, de la scarlatine, qui, ainsi qu'on l'a dit plus haut, a fait plus de victimes dans les villes que dans les campagnes. Un fait à signaler, c'est que, dans toute l'année, on n'a constaté que de 20 à 25 décès au plus causés par la petite vérole. Depuis la pleine mise en vigueur de l'acte qui rend la vaccination



obligatoire, la mortalité due à cette cause est toujours allée en décroissant en Écosse.

**4. Assistance publique en Écosse en 1866.** — Sur une population de 3,062,294 âmes, le nombre des pauvres recevant des secours des paroisses s'élevait à 120,497 pour la moyenne des quatre dernières années. Ils se répartissaient de la manière suivante entre les principales villes de l'Écosse, formant un ensemble de 950,048 habitants, et le reste du pays, qui en a 2,112,246 :

En 1863, 32,616 pauvres ont été assistés dans les villes et 87,668 dans les campagnes. En 1866, nous trouvons 31,848 pauvres dans la première catégorie, 87,760 dans la seconde. Les chiffres des deux années intermédiaires sont peu différents : en moyenne, le rapport à la population est de 3  $\frac{1}{2}$  p. 100 environ dans les villes et de 4  $\frac{1}{2}$  p. 100 dans les campagnes.

Les indigents assistés sont donc relativement plus nombreux dans les districts urbains que dans les paroisses rurales. Cet écart, toutefois, serait moins considérable si les chiffres étaient groupés de façon à tenir un compte spécial des villes moins importantes, où la misère est parfois assez grande.

Quant aux frais d'administration, bien que trop considérables encore en Écosse, ils sont cependant loin d'être aussi élevés qu'en Angleterre (11.05 p. 100 des dépenses).

Les secours distribués, en 1866, ont coûté, pour chaque pauvre porté sur les rôles, 145 fr. 25 c. en moyenne, et 114 fr. 75 c. seulement pendant l'année suivante. Cette dépense représentait, aux mêmes époques, le produit d'un impôt de 8.3 et 6.56 p. 100 sur la valeur de la propriété foncière. (*Doc. off.*)

### 3<sup>e</sup> PARTIE. — DOCUMENTS GRECS.

(*Suite*.)

**3. Commerce.** — La loi des douanes en Grèce a été faite au point de vue du libre échange et sur le modèle des États les plus libres. Ainsi, pour les objets étrangers d'usage ordinaire, l'impôt est de 10 p. 100, et pour les objets de luxe, de 15 p. 100.

Il y a, en Grèce, 26 douanes de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, 48 sous-douanes de diverses classes également, 46 stations de douane et autant d'octrois. Les employés des douanes sont au nombre de 254, et la garnison douanière compte 550 hommes. Tout ce personnel reçoit annuellement, pour appointements ou solde, 604,000 drachmes. (La drachme = 90 c.)

La Grèce a signé seize conventions de commerce et de navigation avec divers États. Quatorze conventions ont été faites avec des États européens, une avec l'Asie et une avec l'Amérique.

L'importation avait, en 1858, une valeur de 44,201,511 dr., et, en 1864, de 61,899,765 dr. L'exportation avait, en 1858, une valeur de 28,865,185 dr., et, en 1866, de 31,388,640 dr. Le commerce général, pendant sept ans, a augmenté son importation de près de 40 p. 100, et l'exportation de 10 p. 100.

Voici le tableau du commerce général de la Grèce avec les autres États, importation et exportation comprises, pour les années 1859 et 1864 mises en regard.

---

1. Voir le numéro d'août dernier.

	1859.		1864.	
	Valeur en drachmes.	Proportion p. 100.	Valeur en drachmes.	Proportion p. 100.
Angleterre . . . . .	21,909,551	28.14	32,089,732	34.40
Égypte . . . . .	1,347,768	1.74	1,910,396	2.05
Amérique . . . . .	1,155,040	1.48	561,493	0.60
Autriche . . . . .	10,368,238	13.32	12,527,456	13.43
Belgique . . . . .	265,603	0.35	304,056	0.33
France . . . . .	10,607,001	13.62	14,562,443	15.61
Iles ioniennes . . . . .	2,519,971	3.24	3,055,139	3.27
Espagne . . . . .	27,367	0.03	5,000	0.01
Naples . . . . .	1,268,315	1.63	»	»
Hollande . . . . .	974,467	1.25	82,338	0.09
Principautés danubiennes . .	1,116,129	1.43	1,611,806	1.73
Russie . . . . .	2,235,804	2.87	2,604,713	2.79
Sardaigne . . . . .	803,101	1.04	»	»
Toscane . . . . .	479,643	0.62	»	»
Turquie . . . . .	20,863,835	26.80	19,548,262	20.95
Différents pays . . . . .	1,908,671	2.44	»	»
Italie . . . . .	»	»	4,425,571	4.74
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>77,850,504</b>	<b>100.00</b>	<b>93,288,405</b>	<b>100.00</b>

D'après ce tableau, la plus grande partie du commerce extérieur, c'est-à-dire 78,727,895 dr., se fait avec l'Angleterre, l'Autriche, la France et la Turquie.

A l'importation, l'Angleterre fournit ses étoffes de coton, ses laines, ses draps, ses fils de coton et de lin, ses peaux brutes, son fer, son sucre; la Turquie fournit ses céréales, ses peaux brutes et sa charpenterie; la France, ses sucres, ses peaux, ses étoffes de laine, ses draps, ses cordages et son fer; la Russie, ses céréales; l'Italie, du riz, du soufre, des peaux; l'Égypte, des peaux brutes et des céréales; la Belgique, des peaux brutes; l'Amérique, du café; la Hollande, du sucre et du fromage.

La Grèce exporte en Angleterre principalement du raisin; en Turquie, du cuivre, des peaux et de l'huile; en France, du tabac, des cocons de soie et de la soie filée; en Autriche, de la garance, des figues et des liqueurs; en Amérique, des raisins secs et des figues; en Russie, des figues; en Italie, des glands de chêne; en Belgique, de l'émeri.

Le commerce des îles Ioniennes se résumait ainsi : en 1861, l'importation était de 30,916,000 dr., et en 1863, de 30,804,000 dr. En 1861, l'exportation était de 22,621,000 dr., et en 1863, de 23,264,000 dr.

En Grèce il se tient 29 foires par an. Quoiqu'on ait adopté le système métrique, il n'est pas encore généralement pratiqué.

Le commerce spécial était, en 1851, de 25,819,702 dr., à l'importation, et à l'exportation, de 13,851,202 dr. Il était, en 1864, pour l'importation de 54,982,694 dr., et pour l'exportation de 25,205,167 dr.

Enfin le total de l'importation de ces quatorze années est de 529,626,138 dr., et celui de l'exportation de 282,006,397 dr. Ainsi l'importation a dépassé l'exportation de 247,619,741 dr.

L'exportation en Grèce, pendant les treize ou quatorze ans, a doublé, ainsi que l'importation, et la proportion du commerce spécial était, en 1851, de 40 dr. par tête, tandis qu'en 1865 elle s'élevait à 75 dr.

Le commerce extérieur de toute l'Europe est évalué à 30 milliards, et la population à 377 millions; il est, par conséquent, pour chaque individu de 110 fr. 29 c.

Il était pour la Belgique, en 1857, de 350 fr. 92 c. par tête; pour l'Angleterre,

de 296 fr. 58 c.; pour la France, de 147 fr. 86 c.; pour la Grèce, en 1856, de 70 fr. 90 c.; pour le Portugal, en 1855, de 63 fr. 14 c.; pour la Turquie et les Principautés, de 51 fr. 61 c.

4. *Marine marchande.* — C'est surtout par son commerce extérieur, par sa navigation, que la Grèce se distingue entre tous les peuples méditerranéens. Le commerce extérieur de la Grèce se fait presque tout entier par mer. La navigation occupe à peu près toute la population des îles, et, sur le continent, une grande partie de celle qui habite les bords de la mer. C'est là l'industrie principale des Hellènes, leur richesse, leur espérance, leur chance de durée.

En Grèce, tout capitaine de marine marchande doit être citoyen hellène, dit M. Bernardakis dans la *Question d'Orient*. Il doit être porteur d'un diplôme qu'on n'obtient qu'après avoir subi un examen et avoir accompli vingt-deux ans. Tout marin doit être citoyen, avoir seize ans accomplis et justifier d'un apprentissage d'au moins deux ans à la mer. Tout bateau qui porte le pavillon national doit être inscrit sur les livres de l'État, dans un port du royaume; on ne l'inscrit que lorsqu'il a été examiné par un inspecteur du port, et il doit être commandé par un capitaine grec; aucun étranger ne peut être propriétaire de plus de la moitié d'un navire.

Pour l'instruction des marins, le gouvernement a établi, depuis trente et un ans, une chaire aux collèges de Syra et de Nauplie, et l'année dernière, le roi, par un décret en date du 11 avril, a ordonné l'établissement de cinq écoles de marine.

En 1821, la Grèce possédait en tout 440 navires jaugeant ensemble 61,450 tonneaux. Les meilleurs de ces bâtiments furent détruits pendant la guerre de l'indépendance, et la Grèce dut recommencer à se créer une marine qui se composait, en 1859, de 3,984 bâtiments, jaugeant 274,480 tonnes, avec 23,918 hommes d'équipage, et comptait, en 1866, 5,156 navires jaugeant 297,424 tonneaux, avec environ 25,000 hommes d'équipage.

La marine grecque de transit emploie un certain nombre de bateaux à vapeur. Une société s'est fondée à Syra, en 1856, qui a commencé ses opérations avec un privilège de douze années. Son capital s'élevait d'abord à 3 millions de drachmes; il a été porté à 5 millions en actions. Les actionnaires ont un intérêt garanti de 5 p. 100. Cette compagnie a entrepris des lignes de communication et des correspondances par mer. Elle possède 11 bateaux à vapeur. Ces navires jaugeant ensemble 5,837 tonneaux, et leur force est de 1,300 chevaux. Dans le cours de l'année 1865, ils ont fait 456 traversées pour transporter 126,180 voyageurs et 106,692 ballots de marchandises, ainsi que 6,073 groups d'argent. Leur recette a été de 2,398,177 dr. En 1857, ils n'avaient fait que 49 traversées et n'avaient transporté que 15,167 voyageurs. Quoique la Grèce ait une marine de guerre composée de frégates, bricks et goëlettes à vapeur, elle a employé avec succès les navires de sa flottille de transit dans ses expéditions militaires.

5. *Les ports grecs.* — Un des grands avantages qui résultent, pour la Grèce, de sa situation géographique, en dehors de la valeur et de l'abondance de ses produits naturels, c'est la facilité avec laquelle elle peut se livrer au commerce maritime. Elle forme une presqu'île dont les échancrures sont autant de ports naturels; le gouvernement entretient, en outre, de nombreux ports, construits pour la sécurité de la marine. Le pavillon hellénique couvre la Méditerranée tout entière, et chacun de ses ports renferme une véritable colonie, dont les comp-

toirs jouissent de la meilleure notoriété, comme solvabilité et intelligence des affaires. Sous la domination ottomane, les Turcs, beaucoup moins aventureux, beaucoup moins actifs, beaucoup moins commerçants que les Grecs, ne s'occupaient guère de l'entretien des ports, et la plupart étaient comblés et inabordables. Depuis la guerre de l'indépendance, ils ont été l'objet de travaux considérables, qui leur permettent d'offrir un abri sûr aux bâtiments. Le port du Pirée ne recevait pas une seule barque il y a trente ans; il est rempli aujourd'hui de navires de toutes les nations. La construction des ports de Naxos, Nauplie, Coron, Syra, Stavros et de Thera, est presque achevée. Les ports de Cyparissia, de Catacolon, de Kylini, de Patras, de Corinthe et d'Andros ont été reconstruits, et 22 communes maritimes se sont extraordinairement et volontairement imposé de lourdes charges pour la création de bons ports. Le canal d'Euripe, qui sépare l'Eubée du continent, était ensablé depuis fort longtemps et n'était accessible qu'aux petits navires, les grands étant obligés de contourner l'île; ce passage a été élargi de 21  $\frac{1}{2}$  mètres et approfondi de 6 mètres; un pont tournant en fer unit en outre l'île au continent. Cet ensemble de travaux a coûté 952,000 dr.

Le gouvernement donne aux travaux maritimes des encouragements efficaces. La Grèce n'avait autrefois ni phares ni fanaux sur les côtes ou dans les ports; aujourd'hui on y compte 9 grands phares à feu mobile, et 19 autres de moindres dimensions, tous construits aux frais de l'État, sauf en ce qui concerne ceux des îles Ioniennes.

6. *Institutions judiciaires et administratives.* — On compte en Grèce 200 juges de paix, 13 tribunaux de première instance, 4 cours d'appel et 1 aréopage ou cour de cassation.

Il faut être docteur en droit de l'université d'Athènes ou d'une bonne université d'Europe pour être juge ou avocat en Grèce. La législation judiciaire est établie d'après le Code Napoléon, modifié selon les besoins du pays. Aux termes de la constitution, le jury juge les affaires criminelles et les délits de la presse, dont la liberté est d'ailleurs très-étendue.

Le pays est divisé administrativement en 13 nomès ou préfectures, 60 éparkies ou sous-préfectures. On donne le nom de nomarkes aux préfets, et d'éparkes aux sous-préfets. Les éparkies se composent de 353 dèmous ou communes. Les démarques ou maires sont nommés à l'élection. Les maires administrent avec l'aide de conseils municipaux permanents, élus aussi par le suffrage universel. Les maires et conseillers municipaux fixent le chiffre des impositions municipales, sauf appel au ministre de l'intérieur en cas de réclamation.

La cour des comptes a le contrôle des recettes et des dépenses. Les recettes communales annuelles ne figurent pas au budget de l'État. Elles s'élèvent, dit M. Mansalas dans ses Tables statistiques, à près de 2  $\frac{1}{2}$  millions de drachmes.

Les conseils d'éparkies (conseils d'arrondissement) se réunissent chaque année aux chefs-lieux et discutent les intérêts qu'ils sont appelés à défendre.

La police est dans les attributions du ministre de l'intérieur. La surveillance de la santé publique est confiée aux soins du même ministère. Les médecins, dit l'auteur de la *Question d'Orient*, ne sont pas rares en Grèce; il n'est pas de village qui n'en possède. Les hôpitaux, hospices, refuges d'enfants trouvés sont à la charge des communes, auxquelles la bienfaisance privée vient en aide, et surveillés par le

ministère de l'intérieur, dont les attributions comprennent également le service des postes et celui des télégraphes.

Les travaux publics, c'est-à-dire la construction et l'entretien des ponts et chaussées, des monuments, sont dans les attributions du même ministère.

**7. Instruction publique.** — La Grèce, rendue à son ancienne indépendance, a bien compris que, si elle avait jeté un grand éclat dans le monde ancien, si la civilisation moderne était due à l'ancienne civilisation grecque, il importait qu'elle relevât, par un rapide développement intellectuel, le nom glorieux qu'elle portait dans l'ancien monde. Aussi, son premier soin fut-il d'organiser l'instruction publique, et, tandis que ses villes étaient encore un amas de ruines fumantes, que ses campagnes étaient inondées de sang, l'assemblée nationale réunie à Épidaure discutait une loi organique de l'instruction publique.

Plus tard, Athènes, à peine relevée de ses ruines, posait la première pierre de son université.

Les dépenses de l'instruction publique constituent une partie importante du budget de l'État.

En 1835, dit M. Mansalas dans ses Tables statistiques, on ne comptait dans toute la Grèce que 17 écoles primaires fréquentées par 721 élèves; en 1866, elle avait 942 écoles publiques de garçons avec 44,102 élèves, 39 écoles privées avec 2,141 élèves, 125 écoles publiques de jeunes filles avec 8,481 élèves, 41 écoles privées avec 2,082 élèves, en outre des écoles non organisées, comprenant 8,600 élèves, de deux maisons d'orphelins avec 78 élèves, et d'un orphelinat de jeunes filles avec 80 élèves: en tout, 65,365 élèves.

Quant aux écoles d'instruction secondaire, la Grèce n'en avait, en 1835, que 21, fréquentées par 2,528 élèves. En 1866, elle en possédait 123, qui comptaient 6,975 élèves et 294 professeurs; 6 écoles privées, fréquentées par 350 élèves, et 6 autres du même degré consacrées à l'instruction supérieure des jeunes filles, recevant 680 élèves.

Après les écoles, viennent les gymnases. En 1835, la Grèce en avait trois incomplets; en 1866, 16 gymnases, ayant 100 professeurs, instruisaient 1,908 élèves.

C'est la même année (1835) que fut fondée l'université d'Athènes, aujourd'hui célèbre parmi les universités européennes. Au début, elle ne comptait que 35 étudiants; en 1847, elle en comptait 249 et 34 professeurs; en 1865, elle avait 1,200 étudiants et 62 professeurs. Elle a quatre facultés: théologie, philosophie (comprendant les lettres et les sciences), droit, médecine.

Les études ecclésiastiques sont faites dans un séminaire et trois écoles spéciales, fréquentées par 115 élèves. Enfin le total des élèves des deux sexes recevant l'instruction à tous les degrés dans les diverses écoles du royaume s'élève annuellement à 77,000 ou 1 sur 17 ou 18 individus.

On a annexé à celle de l'université la bibliothèque nationale, un riche musée numismatique, un musée d'histoire naturelle, un magnifique observatoire astronomique, un jardin botanique, une école de pharmacie et un musée provisoire, en attendant que le musée qui se construit aux frais de M. Bernardakis soit terminé.

Une école polytechnique et des beaux-arts a été fondée par un citoyen; un autre entreprend à ses frais la construction d'un palais d'exposition qui s'ouvrira tous les quatre ans.

Les académies, les sociétés savantes et littéraires ne manquent pas en Grèce. Il n'y a pas de ville qui n'ait au moins une imprimerie et un journal. Athènes seule a plus de 30 journaux et compte 40 imprimeries. Dans la Grèce entière, il paraît 104 journaux.

Les écrivains hellènes contemporains ne manquent pas d'originalité; les Grecs s'empressent d'ailleurs de faire traduire tous les bons ouvrages de littérature paraissant en Europe.

La langue grecque a fait de grands progrès depuis trente ans. On travaille à la débarrasser de mots turcs, italiens, français, qui céderont la place à la langue de Xénophon, de Plutarque, de Lucien. Bientôt on ne parlera plus que la langue de Démosthènes et de Thucydide, c'est-à-dire celle de Périclès, celle d'une époque qui fut l'âge d'or de la Grèce.

8. *Presse périodique.* — Un recueil grec, qui paraît à Paris depuis quelques années sous le titre de *Calendrier national*, contient dans sa dernière publication (1868) la statistique ci-après des journaux et feuilles périodiques qui se publiaient, en 1866, dans la Grèce et les îles Ioniennes. Il ne fait pas seulement connaître le titre de chaque journal avec l'indication du lieu de sa publication et de l'année de sa naissance, mais encore sa destination, ses particularités et qualités, son format, le nombre des pages et colonnes, la nature de sa périodicité (nombre de fois qu'il paraît par semaine, par mois) et la langue dans laquelle il est écrit. En voici un extrait.

Il paraissait 77 journaux, dont 73 en langue grecque, 1 en grec et en français, et 3 en français. De ces 77 journaux, 32 paraissaient à Athènes, 18 dans le Péloponèse, 4 sur le reste de la terre ferme et 23 dans les îles (dont 14 seulement dans les îles Ioniennes). Le plus grand nombre se composait de feuilles politiques. Plusieurs étaient ou exclusivement ou partiellement littéraires ou commerciaux. Quelques-uns servaient d'organes au gouvernement ou à des administrations spéciales, et recevaient les annonces judiciaires ainsi que les annonces officielles. Une de ces dernières feuilles avait le titre de *Feuille du Peuple*, une autre s'intitulait *Journal des contribuables, des négociants, des propriétaires fonciers*, etc. Sur deux journaux à caricatures, un était en même temps littéraire.

Des 77 journaux, 12 existaient depuis 10 ans, 8 depuis plus de 20 ans et 4 depuis plus de 30 ans. — 29 étaient dans la première année de leur existence et 24 paraissaient depuis 2 à 10 ans.

En dehors des journaux, on comptait 13 périodiques, dont 11 à Athènes; les îles de Syros et de Zante en possédaient chacune 1. De ces périodiques, quelques-uns traitent de matières religieuses, de droit, de médecine; d'autres sont consacrés aux matières commerciales, militaires, à la littérature, à l'instruction publique. Un d'eux s'intitule *Journal des familles*, un autre, *la Tendre Mère, journal d'éducation*. De ces 13 périodiques, 10 paraissent depuis 1 an à 10 ans, 3 depuis 11, 14 et 17 ans. (*Mittheilungen* de Petermann, 1868, n° 2.)

#### 4<sup>e</sup> PARTIE. — DOCUMENTS COLLECTIFS OU GÉNÉRAUX.

*La rente en Angleterre, en France et en Belgique.* — Les consolidés cotés 93 représentent la capitalisation du fonds national anglais à 3.22 p. 100. Le 3 p. 100 français à 73 donne une capitalisation à 4.10. Enfin la rente belge 4 1/2 p. 100 à

102.80, laisse au porteur un revenu de 4.37 p. 100. Quelles sont les causes de cet écart considérable? Il est intéressant de les rechercher, car dans un pays la cote du fonds d'État règle en quelque sorte le taux de l'argent.

Il est évident que l'on ne peut mettre en doute la solvabilité et le crédit absolu de l'Angleterre, de la France et de la Belgique; il y a, pour les créanciers de ces trois pays, une sécurité entière; la différence entre le taux de capitalisation de la rente ne peut donc provenir d'une nuance dans le crédit. On conçoit que l'Autriche et l'Italie voient leur fonds national négocié à 8 et 10 p. 100; l'impôt qui, en 1868, a frappé les fonds autrichiens, a porté au crédit de l'Empire un coup terrible; en Italie, les emprunts que le gouvernement doit faire sans cesse pour combler le déficit des budgets, entretiennent les craintes des porteurs de rente. Il est juste que, pour compenser une dépréciation éventuelle du capital, les créanciers de l'Italie et de l'Autriche exigent un fort intérêt. Mais il en est tout autrement en Belgique, en France et en Angleterre, où les budgets en équilibre ne laissent aucune inquiétude sur le paiement régulier et intégral des arrérages de la rente.

Si l'on ne considérait donc que la sécurité du placement, le taux de capitalisation de la rente belge, française et anglaise devrait être à peu près le même, puisque l'on ne fait dans le monde des affaires aucune différence entre le papier d'une maison de banque de premier ordre de Paris, de Bruxelles ou de Londres. Si donc il y a un écart de près de 1 p. 100 dans le revenu, ce qui équivaut de 20 à 25 p. 100 en capital entre le prix des rentes belge et anglaise, il faut en rechercher les causes ailleurs que dans le crédit proprement dit.

La dette consolidée anglaise s'élève à 795 millions sterling; au budget règle de 1867-1868, le service d'intérêt comporte 22,868,924 liv. st., soit 570 millions de francs de rente annuelle.

C'est là un capital énorme et pourtant les fluctuations de cours sont insensibles, les plus graves événements politiques pèsent peu sur la rente anglaise; la guerre de 1859 a fait rétrograder les consolidés de 3 p. 100 tandis que la rente belge perdait 12 p. 100 et la rente française près de 13 p. 100. La lutte de 1866 a produit sur les consolidés 2 p. 100, sur la rente belge 6 p. 100, sur la rente française 5 1/2. Cette stabilité de cours que les bouleversements européens ne parviennent pas à ébranler est la conséquence du classement parfait de cette rente et a pour résultat de fortifier encore ce classement.

Cette immutabilité des cours fait que les consolidés servent toujours de refuge aux capitaux disponibles; le banquier, l'industriel peut placer en fonds anglais les sommes dont il n'a momentanément pas l'emploi, parce qu'il sait que dans deux ou trois mois il vendra en deux heures les consolidés qu'il aura achetés, à 1 huitième ou 1 quart de différence de cours.

Les établissements de crédit si nombreux en Angleterre et principalement les *joint stock banks* qui acceptent les dépôts exigibles à vue à 1 ou 2 p. 100 d'intérêt, osent placer les sommes ainsi déposées en consolidés parce qu'ils savent que les plus violentes crises ne produisent qu'un faible écart sur les cours.

(La fin au prochain numéro.)